



Biodéchets
➤ études
➤ collecte
➤ compostage



La loi AGEC

La gestion séparée des biodéchets est **OBLIGATOIRE** pour tous dès le **1er janvier 2024**.



L'Attaché Rapide, kezako ?

L'Attaché Rapide compte 7 salariés.
Nous mettons en place la gestion séparée des biodéchets : collecte, tri pour les professionnels.
Nous accompagnons également les **collectivités** pour la gestion de leurs biodéchets (composteurs partagés, conseil..)



Le constat

Nos déchets alimentaires représentent plus d'un tiers de nos poubelles

En Nouvelle Aquitaine, on estime que 2 millions de tonnes de biodéchets sont produites chaque année



Notre proposition



Diagnostic

Evaluation du gisement de biodéchets
Evaluation des pratiques de tri



Conseil

Propositions d'optimisation
Solutions de gestion séparée



Evaluation des couts

Projection de répartition des coûts



Monitoring

Mesure de l'évolution de la performance



Les aides

La Région Nouvelle Aquitaine lance l'appel à projets BioDPros : Biodéchets des professionnels en NA



BioDpro : Bio-déchets des professionnels en Nouvelle-Aquitaine

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Objectif : soutenir l'émergence et la mise en place de solutions permettant le tri et la valorisation des biodéchets des professionnels

Dépenses éligibles : études, assistante, investissements



Date limite de dépôt : 21.12.23

Plus d'infos : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/biodpro-bio-dechets-des-professionnels-en-nouvelle-aquitaine>

Ils nous financent



POLITIQUE DE LA VILLE



Plus d'infos : contact@lattacherapide.fr - www.lattacherapide.fr